

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 04 MARS 2026

Nombre de membres

- En exercice : 14
- Présents : 9
- Ayant donné procuration : 2
- Votants : 11

Date de la convocation : 26 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 Mars à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal place de l'hôtel de ville à Valence sur Baise, sous la présidence de Madame BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, Maire.

**PRESENTS** : BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, BRETTE GARCIA Béatrice, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, CAUBET Laure, GUILLOT Aymeric, DELLA VEDOVE Nathalie, BESSAGNET Jean-Paul

**ABSENTS EXCUSES** : DUFFILLOL Mathieu, LECOQ Christian, THEVENOT Jean François

**ABSENT** :

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : BAGNAROSA Marie-Pierre à CAUBET Laure, LANGUILLON Christophe à NOVARINI Michel

**SECRETAIRE** : LAPEYRE Bernard

**ORDRE DU JOUR** :

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 10 février 2026.**
2. **Examen et vote du compte de gestion – Budget Communal 2025**
3. **Examen et vote du compte de gestion – Budget Transport Scolaire 2025**
4. **Examen et vote du compte administratif – Budget Communal 2025**
5. **Examen et vote du compte administratif – Budget Transport Scolaire 2025**
6. **Affectation du résultat – Budget Communal 2025**
7. **Affectation du résultat – Budget Transport Scolaire 2025**
8. **Formation du bureau de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026**

**Questions diverses**

***Madame le Maire de la Commune de Valence sur Baise ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.***

***Madame le Maire communique le nom des personnes absentes excusées qui ont donné procuration : Madame BAGNAROSA Marie-Pierre à Madame CAUBET Laure, Monsieur LANGUILLON Christophe à Monsieur NOVARINI Michel***

***Madame le Maire communique le nom des personnes qui sont absentes excusées : Monsieur DUFFILLOL Mathieu, Monsieur LECOQ Christian, Monsieur THEVENOT Jean François***

**Délibération n° 2026-02-013 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU MARDI 10 FEVRIER 2026**

Chaque membre du conseil municipal a reçu le procès-verbal de la dernière séance du 10 février 2026. Aucune observation n'est arrivée en mairie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance du 10 février 2026.

**Délibération n° 2026-02-014 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION – Budget Communal 2025**

Madame le Maire précise que les comptes de gestion du budget de la Commune et du budget annexe « Transport Scolaire » sont récupérables sur l'application « Hélios » du Service de Gestion Comptable. Malheureusement, l'application CDG-D d'Hélios a connu des complications depuis le début de l'année qui ont rendu impossible l'édition du compte de gestion du budget communal.

Par conséquent, Madame le Maire propose d'annuler et de repousser ce point à l'ordre du jour.

*Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECIDE** d'annuler et de repousser ce point à l'ordre du jour.

**Délibération n° 2026-02-015 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION – Budget Transport Scolaire 2025**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget Transport Scolaire primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

*Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Délibération n° 2026-02-016 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Communal 2025**

Madame le Maire rappelle que n'ayant pas pu voter le compte de gestion du Budget Communal, il est impossible de voter le compte administratif correspondant.

Par conséquent, Madame le Maire propose d'annuler et de repousser ce point à l'ordre du jour.

*Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECIDE** d'annuler et de repousser ce point à l'ordre du jour.

**Délibération n° 2026-02-017 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Transport Scolaire 2025**

Sous la présidence de Michel NOVARINI, responsable de la commission des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget transport scolaire 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	41 130,18 €	Dépenses	3 094,49 €
Recettes	53 908,98 €	Recettes	8 297,32 €
Résultat de clôture	12 778,80 €	Résultat de clôture	5 202,83 €
	<b>Restes à réaliser</b>		0,00 €
	<b>Besoin de financement</b>		0,00 €
	<b>Excédent de fonctionnement</b>		12 778,80 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Monsieur Michel NOVARINI et hors de la présence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVE** le compte administratif du budget transport scolaire 2025.

**Délibération n° 2026-02-018 : AFFECTATION DE RESULTAT – Budget Communal 2025**

Le conseil municipal de la Commune de Valence sur Baïse réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2025 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement			
Résultat de l'exercice 2025			A
qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion			350 117,29 €
Report à nouveau			B
(solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)			429 887,89 €
Résultat de Fonctionnement cumulé		A + B	780 005,18 €
Section d'Investissement			
Solde d'exécution			C
(avec les résultats antérieurs)			-416 532,62 €
Restes à réaliser			D
	Dépenses	Recettes	-114 622,01 €
	445 348,73 €	330 726,72 €	(recettes - dépenses)
Besoin de financement total		E = C + D	-531 154,63 €

Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**AFFECTE** au budget 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 531 154.63 €
2. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 248 850.55 €

**Délibération n° 2026-02-019 : AFFECTATION DE RESULTAT – Budget Transport Scolaire 2025**

Le conseil municipal de la Commune de Valence sur Baïse réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2025 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>			
Résultat de l'exercice 2025			<b>A</b>
qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion			<b>-5 077,33 €</b>
Report à nouveau			<b>B</b>
(solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)			<b>17 856,13 €</b>
Résultat de Fonctionnement cumulé		<b>A + B</b>	<b>12 778,80 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>			
Solde d'exécution			<b>C</b>
(avec les résultats antérieurs)			<b>5 202,83 €</b>
			<b>D</b>
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	<b>0,00 €</b>
		Solde des restes à réaliser	<b>0,00 €</b>
		(recettes - dépenses)	
Besoin de financement total		<b>E = C + D</b>	<b>5 202,83 €</b>

Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AFFECTE** au budget 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 00.00 €
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 12 778.80 €

#### FORMATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS 2026

<b>08H00-10H00</b>	Président	<i>Marie-Thérèse BROCA LANNAUD</i>	Contrôle
	Assesseeur	<i>Gérard CASQUIL</i>	Bernard LAPEYRE
	Assesseeur	<i>Jean-Paul BESSAGNET</i>	
<b>10H00-12H00</b>	Président Suppléant	<i>Michel NOVARINI</i>	Contrôle
	Assesseeur	<i>Gérard CASQUIL</i>	Nathalie DELLA VEDOVE
	Assesseeur	<i>Béatrice BRETTE GARCIA</i>	
<b>12H00-14H00</b>	Président Suppléant	<i>Jean-Pierre PUYAL</i>	Contrôle
	Assesseeur	<i>Gérard CASQUIL</i>	Laure CAUBET
	Assesseeur	<i>Béatrice BRETTE GARCIA</i>	
<b>14H00-16h00</b>	Président Suppléant	<i>Michel NOVARINI</i>	Contrôle
	Assesseeur	<i>Gérard CASQUIL</i>	Nathalie DELLA VEDOVE
	Assesseeur	<i>Aymeric GUILLOT</i>	
<b>16H00-18H00</b>	Président	<i>Marie-Thérèse BROCA LANNAUD</i>	Contrôle
	Assesseeur	<i>Gérard CASQUIL</i>	Bernard LAPEYRE
	Assesseeur	<i>Mathieu DUFFILLOL</i>	

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Michel NOVARINI**

**Quartier des Capots** : Monsieur Michel NOVARINI dit que les travaux du quartier des Capots sont terminés en termes de voirie. Il rajoute tout de même que les travaux d'enfouissement des réseaux Orange ne sont pas finis malgré les multiples relances auprès des services d'Orange et du Territoire d'Énergie du Gers.

### **Laure CAUBET**

**Containers poubelles aux capots** : Madame Laure CAUBET fait part d'un message de Madame BAGNAROSA Marie-Pierre qui demande si une petite bordure ne pourrait pas être mise autour de l'emplacement des containers pour les empêcher de se renverser ou de tomber sur les plantations, surtout lors de grands vents. Monsieur Michel NOVARINI dit qu'il sera étudié la réalisation d'une bordure.

### **Jean-Paul BESSAGNET**

**Eboulement** : Monsieur Jean-Pierre BESSAGNET signale que des pierres, 4 ou 5, sont tombées sur le talus en bordure de la route qui descend vers la cité coupéou. Madame le Maire demande si elles sont sur la voirie. Monsieur Jean-Paul BESSAGNET dit qu'il n'y a pas de danger mais il faut le surveiller car le talus peut s'écrouler. Madame le Maire précise que le terrain, au-dessus, appartient à Madame DEVILLIERS et qu'elle sera contactée.

**Remerciement** : Monsieur Jean-Paul BESSAGNET profite de ce dernier conseil pour remercier tout le monde de l'avoir écouté pendant ses séances du conseil municipal. Il espère que lors de la prochaine mandature, les élus seront présents car il constate que sur les dernières réunions, il y avait peu de monde. Pour finir il souhaite bon vent au prochain conseil municipal et à la commune de Valence sur Baïse. Madame le Maire dit que cela a été agréable de travailler avec Monsieur Jean-Paul BESSAGNET.

### **Aymeric GUILLOT**

**Place du 14 juillet** : Monsieur Aymeric GUILLOT demande si le massif, sur la place du 14 juillet, va être réalisé. Madame Laure CAUBET dit qu'elle a fait le point avec les agents et qu'ils devraient être réalisés prochainement.

**Ecole maternelle** : Monsieur Aymeric GUILLOT dit que la lumière est toujours allumée dehors sur le couloir qui monte vers la cour. Monsieur Michel NOVARINI dit que c'est un radar et que l'entreprise a été contactée.

**Lavoir** : Monsieur Aymeric GUILLOT demande si les travaux du lavoir vont être réalisés. Madame le Maire précise que les devis ont été signés et par conséquent, les travaux seront réalisés.

### **Bernard LAPEYRE**

**Nettoyer les fossés** : Monsieur Bernard LAPEYRE dit que les fossés sont bouchés sur l'avenue de la gare. Malheureusement, nous ne trouvons pas, pour le moment de pelleteuse pour réaliser les travaux. Madame le Maire demande si la commune ne pourrait pas louer une mini pelle et faire les travaux en interne. La question sera étudiée avec les services techniques.

**Géomètre** : Monsieur Bernard LAPEYRE dit que nous n'avons pas de nouvelles du géomètre suite à l'écroulement au boulevard Lissagaray pour savoir à qui incombe les travaux.

**Chemin des plapès** : Monsieur Bernard LAPEYRE signale qu'au chemin des Plapès, il y a également un éboulement assez important. Il dit s'être rendu sur place et il est difficile de savoir à qui ce mur appartient. Il propose de demander à un maçon de faire un devis. Monsieur Aymeric GUILLOT dit que ce phénomène d'écroulement va devenir fréquent, notamment au niveau du chemin des fées si on continue à subir des averses de pluies aussi importantes. Monsieur Michel NOVARINI se propose d'aller voir pour envisager les travaux à faire. Monsieur Jean-Paul BESSAGNET propose de tout sortir, mettre des rochers et de la terre. Après discussion, il est décidé d'attendre une période plus sèche pour envisager des travaux

**Enrobé** : Monsieur Bernard LAPEYRE dit que les services techniques ont commencé une phase d'enrobé sur la commune. Ils doivent louer une dameuse pour pouvoir continuer.

### **Jean-Pierre PUYAL**

**Parc des enfants** : Monsieur Jean-Pierre PUYAL informe le conseil qu'il y a eu des dégradations importantes au parc de jeux, place Voltaire, grillage écrasé, jeux cassés et une planche de la table qui a été enlevée laissant des pointes en apparence, d'où un danger. Monsieur Bernard LAPEYRE dit que les services techniques remettront une planche pour sécuriser.

**Attribution de logement** : Monsieur Jean-Pierre PUYAL dit qu'il a assisté à une attribution de logement, dans la semaine. Il a été surpris car il était question du même logement que lors de la dernière réunion. Par conséquent, il a contacté la personne attributaire du logement qui lui a confirmé qu'elle avait accepté le logement. L'ancien locataire n'étant pas encore parti, l'état des lieux n'avait pas été fait, par conséquent la secrétaire a reconvoquée pour l'attribution de ce logement. Monsieur Jean-Pierre PUYAL dit que la personne, à qui, le logement avait été attribué doit reprendre contact avec le toit familial pour confirmer sa volonté d'avoir ce logement.

**Printemps des poètes** : Monsieur Jean-Pierre PUYAL rappelle que le printemps des poètes se tiendra les 28 et 29 mars. La Marraïne de cette édition sera Marianne RÖTIG, première femme à recevoir le prix « Ecume de mer » pour son livre Cargo. Elle est autrice aux éditions Gallimard, dénotant une certaine qualité. Elle s'occupe également des ateliers

d'écriture à la Maison de la Poésie à Paris. Elle sera accompagnée par un ancien parrain WATSON Charles et peut-être la marraine de l'édition précédente, Eve GUERRA. Il précise que le recueil sera prêt pour le 28 mars. Monsieur Jean-Pierre PUYAL rajoute qu'il s'est rendu à Flaran régulièrement puisqu'un concours avait été mis en place. Il souligne qu'un des quatre vainqueurs du concours s'est désisté au dernier moment. Il rappelle que dans la convention signée avec Flaran, il était convenu que les vainqueurs figureraient dans le recueil qui sera composé de 102 poèmes qui seront exposés sur le village.

**Fin de séance**  
**20h30**